

Motion d'actualité votée à la majorité des congressistes
Porter un dialogue avec les travailleurs-ses du sexe et leurs collectifs

Cette motion est née du constat d'une tension entre la position abolitionniste du travail du sexe de Solidaires et les revendications de travailleur·euses du sexe, ainsi que de plusieurs organisations de Solidaires.

Le travail du sexe (TdS) peut être défini comme la prestation sexuelle ou érotique contre compensation (financière, en nature, etc.), qualifié par des militantes féministes d'échange économico-sexuel (cf Paola Tabet). On observe un continuum d'oppression patriarcale, depuis le « devoir conjugal » de la femme mariée jusqu'aux personnes qui font le trottoir.

Le proxénétisme c'est la traite humaine : il ne s'agit pas de « travail du sexe » puisqu'il y a spoliation de la liberté de consentement. Il faut donc lutter contre, au même titre que contre le reste de la traite humaine, du travail forcé et de l'esclavagisme. En revanche, les personnes qui conscientisent cette activité comme un travail ne doivent pas être silenciées au motif qu'elles ne seraient pas en mesure de comprendre leur propre situation d'oppression ou qu'elles ne représentent pas la majorité. Nous voulons écouter les concerné·es elleux-mêmes.

Elles sont déjà organisées en collectifs. Nous proposons de les soutenir quand elles condamnent, comme nous, les réseaux de proxénétisme. Elles demandent des droits liés à l'exercice de ce travail : cotiser pour une retraite, une sécurité sociale, un accès à la médecine du travail.

Dans le contexte d'un recours croissant au travail du sexe via, notamment, des plateformes d'uberisation de ce métier, nous

proposons, au lieu de les réprimer, d'accompagner ces personnes précaires.

La précarité économique pousse les personnes à exercer un travail pas toujours souhaité, comme c'est souvent le cas pour les TdS. Et, en même temps, il n'existe pas d'accompagnement ni de soutien de ces personnes par des organisations syndicales ou la loi. C'est une double oppression patriarcale.

L'enseignement supérieur et le monde de la recherche sont également concernés.

Nous proposons donc de nous inscrire dans une position de défense des opprimé·es comme l'a fait plusieurs fois Solidaires dans d'autres cas :

- en écoutant et en soutenant l'organisation des collectifs existants
- en revendiquant la création de droits syndicaux pour ces organisations
- en revendiquant des droits du travail pour les TdS en fonction de leurs revendications.

Nous posons la question de la défense des TdS dans les mêmes conditions que celles des autres travailleuses. Les questions morales du TdS ne relèvent pas de notre syndicalisme, et les conditions matérielles de domination des TdS sont semblables à celles de nombreuses travailleuses.

Motion adoptée à la majorité des présent·es